



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le FRANÇAISE

ID : 077-217704949-20241017-DELIB2024_047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10/10/2024	Le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Date d'affichage 17/10/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....21	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Clément ROCU, Brigitte GOUYON, Gerty EMBOULÉ, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Bernadette CAPDEVILLE, Sébastien DERREUMAUX, Régine BRIOIS-BRAUN, Olivier BEUDAERT et Valérie BOCQUEL formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Josiane PACHOLSKI à Brigitte GOUYON Hermann TYNDAL pouvoir à Bernadette CAPDEVILLE Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL Nicolas POUZET pouvoir à Alain MOMON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Gerty EMBOULÉ Geneviève DARGNAT pouvoir à Régine BRAUN</p> <p>Absent(s) : Sébastien PELLERIN et Nassima VIGUIER</p>
Réf : 2024-051 Objet : Marché public Assurances Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 18/10/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 18/10/2024 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON

Réf : 2024-051- Marché public Assurances

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire,

- INFORMER que l'échéance du marché d'assurances en cours de la commune est le 31 décembre 2024.
- SIGNALER que la commune a confié au cabinet Arima-consultants la rédaction des pièces nécessaires au lancement d'un nouveau marché (Marché à Procédure Adaptée) et l'analyse des offres reçues.
- PRÉSENTER le rapport d'analyses des offres

Après débat, le Conseil municipal valide à la majorité des membres présents les propositions de l'AMO à savoir :

LOT	NOM LOT	SOLUTION RETENUE	ASSUREUR	PRIME TTC NOUVEAU MARCHÉ
1	DOMMAGES AUX BIENS	SOLUTION DE BASE	GROUPAMA PVL	15 301 ,92 € TTC
2	RESPONSABILITÉ CIVILE	SOLUTION DE BASE + PRESTATION SUPPLEMENTAIRE ÉVENTUELLE	GROUPAMA PVL	10 299, 38 € TTC
3	VEHICULES A MOTEUR	SOLUTION DE BASE	GROUPAMA PVL	7 055, 77 € TTC
4	PROTECTION JURIDIQUE	SOLUTION DE BASE	2 C COURTAGE	632, 43 € TTC

1 Abstention : Maud THOURY

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 17 octobre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON

